



territoire
d'énergie
CÔTE-D'OR

LE SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES EN CÔTE-D'OR

RÉUNION DE BUREAU

DU 17 MARS 2025

Recueil des délibérations

SOMMAIRE

1	Organisation des assises de l'énergie en Côte-d'Or 2025	3
2	Soirée JDA pour le personnel	5



Délibération du Bureau

17 mars 2025

Membres en exercice : 19 Membres présents : 15 Membres votants : 16

Date de convocation : 11 mars 2025 Date d'affichage : 11 mars 2025

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1^{er} Vice-Président), Philippe Algrain, Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean - Luc Becquet, Bruno Bethenod, Jean-Marie Faivret, Claude Fontaine, Jean-Noël Mory, François Perrin, Jean François Riot, Christine Seguin-Voye, Anne Verpeaux

Excusé représenté : Lionel Houée (pouvoir à Jacques Jacquenet)

Excusés : Myriam Chaouni, Bénigne Colson, Nicolas Urbano

Secrétaire de séance : Anne Verpeaux

Assistaient à la réunion : Jean-Christophe Bouin (Payeur Départemental), Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline Fisch (responsable de la cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

Objet : Organisation Assises de l'énergie

Le Président rappelle aux membres du Bureau que, depuis ses statuts modifiés en 2009, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, autorité organisatrice de la distribution et de la fourniture d'électricité, et de la distribution du gaz, est devenu l'interlocuteur incontournable de l'énergie en Côte-d'Or.

À plusieurs reprises, il a confirmé son engagement dans la lutte contre le changement climatique par la mise en place d'activités et de programmes de subventions permettant à ses adhérents de maîtriser leur énergie, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ou encore de développer les énergies renouvelables.

De plus, le Président rappelle que les élus ont pris acte, dans le rapport d'orientation budgétaire du 16 novembre 2024 que la communication du SICECO se doit d'être plus large et d'aller au-delà de la simple mission d'information envers les adhérents. Elle doit renforcer la compréhension de la politique d'adaptation des activités du SICECO et contribuer à l'adhésion du plus grand nombre (élus, partenaires, grand public) à la remise en cause des pratiques historiques et à l'émergence de nouvelles activités. Elle doit favoriser les changements de comportements, de la part de tous les publics, en faveur d'une transition écologique véritablement et durablement solidaire. Dans ce contexte, il avait été d'ailleurs question d'organiser des Assises de l'énergie.

Le Président rappelle que le SICECO a déjà organisé les Assises de l'énergie : une première fois en 2012 (au Palais des Expositions de Dijon, une journée complète de débats suivie d'un cocktail dinatoire) et une deuxième fois en 2017 (au Palais des Congrès de Beaune, couplée à son anniversaire des 70 ans, la manifestation s'est tenue sur une matinée de tables rondes suivies d'un cocktail déjeunatoire). L'objectif de cette manifestation est d'informer et de susciter une prise de conscience collective des grands enjeux climatiques actuels.

Le Président propose donc de tenir les troisièmes Assises de l'énergie.

Le format de l'événement sera le même qu'en 2017 : une matinée de deux ou trois tables rondes suivies d'un cocktail déjeunatoire. Comme en 2012 et en 2017, le SICECO se fera accompagné d'un animateur. Les invités seront les mêmes que lors des éditions précédentes : adhérents, partenaires et entreprises qui travaillent avec le SICECO.

La date retenue est le 12 septembre 2025 au Palais des Expositions de Dijon (lieu plus central et plus accessible que Beaune).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Bureau décide :

- d'organiser les troisièmes Assises de l'énergie le 12 septembre 2025 au Palais des Expositions de Dijon ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces justificatives nécessaires.



Dijon, le 18 mars 2025

Le Président du SICECO

Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE
en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20250321-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-03-2025

Publication le : 21-03-2025

Délibération du Bureau

17 mars 2025

Membres en exercice : 19 Membres présents : 15 Membres votants : 16

Date de convocation : 11 mars 2025 Date d'affichage : 11 mars 2025

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1^{er} Vice-Président), Philippe Algrain, Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean - Luc Becquet, Bruno Bethenod, Jean-Marie Faivret, Claude Fontaine, Jean-Noël Mory, François Perrin, Jean François Riot, Christine Seguin-Voye, Anne Verpeaux

Excusé représenté : Lionel Houée (pouvoir à Jacques Jacquenet)

Excusés : Myriam Chaouni, Bénigne Colson, Nicolas Urbano

Secrétaire de séance : Anne Verpeaux

Assistaient à la réunion : Jean-Christophe Bouin (Payeur Départemental), Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline Fisch (responsable de la cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

Objet : Soirée JDA

Le Président informe les membres du Bureau que l'occasion se présente à nouveau d'assister à un match de basket de la JDA suivi d'un buffet en présence des joueurs.

Le montant de la prestation est fixé à 5 500 HT pour 48 personnes.

Le Président propose d'inviter à cette manifestation, d'ici la fin de la saison, en priorité le personnel ainsi que les membres du Bureau.

Afin que les places puissent être réservées, le contrat prévoit que le règlement intervienne dès la validation de la participation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Bureau décide :

- d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à engager les dépenses et à signer les pièces comptables correspondantes dans les conditions visées ci-dessus.

Dijon, le 24 mars 2025

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet



AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20250325-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-03-2025

Publication le : 25-03-2025

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification